

**Appel à manifestation d'intérêt 01– 2024**  
**au titre de la fiche action 1.2 du Programme**  
**INTERREG VI océan Indien**  
**2021-2027**

**« Programme de recherche structurants pour  
la zone océan Indien »**

\*\*\*\*\*

**DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :**

**23/02/2024**

**DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :**

**24/06/2024**

**Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>**

## **CONTEXTE ET ENJEUX**

La zone océan Indien partage des problématiques communes, notamment en matière de santé, de changement climatique et d'augmentation des risques naturels, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources.

Certaines de ces problématiques, en ce qu'elles adressent des objectifs de développements cruciaux pour les pays de la zone notamment en matière de souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique, se traduisent par la signature de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec des opérateurs de la recherche :

1. L'ambition de ces COMP est de pouvoir engager de façon pérenne ces organismes de recherche dans une démarche de recherche sur les thématiques de la S3 sur des enjeux prioritaires dans des domaines ciblés (économie verte, systèmes énergétiques en Zone non interconnectée, santé, agro-produits, alimentation durable ...)
2. De s'assurer que ces opérateurs investissent durablement à La Réunion dans les capacités de recherche et d'innovation pour en augmenter son potentiel en identifiant l'ensemble des moyens (humains et financiers) qu'ils viendront mettre à profit de ces thématiques essentielles au développement du territoire en précisant les moyens propres (hors subventions) qu'ils investissent ;
3. De favoriser à travers ces COMP une contractualisation pluriannuelle plus propice à la recherche qui s'inscrit par nature dans un temps long.

## **OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### **A/ Objectifs**

Il s'agit de développer et renforcer l'écosystème de la recherche de la zone, à travers l'émergence de programmes de recherche structurants permettant de contractualiser, sur la période du programme Interreg VI 21-27, les moyens déployés par les organismes de recherche pour mieux répondre aux défis identifiés dans le programme.

### **B/ Descriptif technique**

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à accompagner les opérateurs de recherche dans leurs programmes de recherche structurant pour le territoire qui porteront plus précisément sur les thématiques ciblées et prioritaires indiquées ci-après :

#### **1. Production et protection écologique, transformation innovante des ressources tropicales territoriales : transition écologique, agro-produits et extraits naturels tropicaux**

La Réunion, "hotspot" de la biodiversité, détient un patrimoine en agro-biodiversité et en biodiversité exceptionnel et reconnu. Cependant, les changements globaux, notamment climatique, sont venus rappeler l'importance de sa protection et de sa valorisation, encore peu développée. L'ambition est donc une plus grande souveraineté alimentaire et une plus grande valorisation des atouts locaux associés à cette biodiversité des territoires (cosmétologie, pharmacologie,...).

En termes de recherche, les axes de travail s'articuleront autour :

- Des connaissances et caractérisation de la biodiversité marine et terrestre, de l'agro-biodiversité et agroécologie, des ressources naturelles et des usages de production.
- Du développement de l'épidémiologie végétale et de la lutte et biocontrôle des bioagresseurs.
- De la conservation, préservation et valorisation des ressources naturelles et agroalimentaires.
- Du développement de systèmes alimentaires sains et durables dans la zone (production, consommation).
- De l'amélioration des performances socio-économiques et environnementales des systèmes de production agricole.

## **2. Santé durable des populations vulnérables**

L'objectif est de pouvoir inscrire les systèmes de santé des pays de la zone dans une logique "globale" (One Health) afin de pouvoir répondre aux enjeux régionaux.

L'ambition ciblée en termes de recherche s'articulera notamment autour des axes de travail suivants :

- Gérer et traiter les risques sanitaires induits par les spécificités régionales : maladies métaboliques, diabète, obésité, insuffisance rénale, hypertension, natalité...
- Surveiller et remédier aux risques tropicaux en circulation dans la zone océan Indien, notamment en maladies infectieuses, y compris les zoonoses.
- Développer l'épidémiologie animale et humaine.
- Accompagner la montée en puissance du champ de la recherche en santé et biotechnologies / développer un hub de la recherche en santé et biotechnologie dans le sud-ouest de l'océan Indien.

## **3 : Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoire isolé**

Il s'agit de faire de la zone océan Indien une référence internationale en matière de systèmes énergétiques distribués et décarbonés pour les territoires non interconnectés, en proposant des solutions qui favorisent le développement et l'intégration d'énergies renouvelables complémentaires tout en répondant aux contraintes de l'intermittence de certaines des ressources.

L'ambition ciblée en termes de recherche s'articulera notamment autour des trois axes suivants :

- Caractériser les gisements d'énergies renouvelables décarbonées et optimiser leur intégration dans un réseau non interconnecté ;
- Développer des solutions et des outils de flexibilité (Gestion/pilotage) ;
- Accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la transition énergétique.

## **4 : Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale**

L'ambition ciblée dans le champ du bâti tropical s'articulera notamment autour de trois axes de recherche et d'innovation :

- Modélisation et design des écosystèmes urbains ;
- Amélioration de la performance environnementale (énergie, eau, déchet) des bâtiments ;
- Matériaux et procédés constructifs performants.

Les résultats visés sont notamment l'accroissement du nombre de chercheurs collaborant localement et internationalement sur ces thématiques, et générant à moyen terme des productions scientifiques à forte portée pour le territoire et la zone.

Les projets et moyens qui seront mis en œuvre dans le cadre de ces programmes pluriannuels ne pourront pas être éligibles à l'AMI 1.1, lancé par ailleurs, sur les mêmes thématiques ou les sous-thématiques contractualisés dans ces programmes.

Les moyens propres de l'organisme de recherche public doivent être négociés, si possible, au niveau du COMP : ils doivent être identifiés clairement, par postes de dépense, comme apport par le porteur lors du dépôt de son dossier, puis seront à tracer tout au long du projet.

Ces programmes de recherche structurant pourront faire l'objet de plusieurs AMI reprenant les thématiques de la fiche Action 1.2 puisque ne peuvent être éligibles que les opérateurs ayant validé un projet de COMP.

Pour l'année 2024, un second AMI est prévu au mois de septembre 2024.

## **MODALITÉS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### **A/ Types de bénéficiaires**

Organismes de recherche publics, établissements publics d'enseignement supérieur, GIP, associations dont l'objet principal est la production de connaissances

### **B/ Périmètre géographique**

Le programme INTERREG VI océan Indien géré par le Conseil régional de La Réunion concerne les territoires et pays suivants : La Réunion, Mayotte, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, la Tanzanie, le Mozambique, le Kenya, l'Inde, l'Australie et les Maldives.

### **C/ Critères d'analyse et de sélection des projets**

Le demandeur devra s'engager à signer une convention d'objectifs et de moyens (COMP) avec la Région

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la fiche-action 1.2 téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com> et de la grille de notation ci-dessous :

	<b>Critères de sélection spécifiques</b>	<b>Notation</b>	<b>Pièces justificatives demandées</b>
<b>Dimension partenariale du projet</b>	<b>1. Qualité et pertinence du partenariat</b>	<b>De 0 à 3</b>	
	1.1 Le porteur et le partenaire disposent d'une compétence ou expérience dans le domaine d'activité du projet	Oui : 2 Non : 0	Dossier de demande et autres références
	1.2 Apport financier du/des partenaires au projet	Oui : 1 Non : 0	Dossier de demande

	<b>2. Maturité du partenariat</b>	<b>De 0* à 2</b>	
	2.1 Le partenariat est formellement matérialisé	- par la signature d'une convention de partenariat ou d'accord-cadre (2 points)  - par une lettre d'engagement (1 point)  - le partenariat n'est pas formalisé (0*)	Dossier de demande + Convention de partenariat signée, accord-cadre signé ou lettre d'engagement
	<b>3. Durabilité du partenariat</b>	<b>De 0 à 2</b>	
	3.1 Le partenariat est supérieur ou égal à 5 ans	2	Dossier de demande et pièces formalisant le partenariat
	3.2 Le partenariat est supérieur ou égal à 2 ans	1	Dossier de demande et pièces formalisant le partenariat
	3.3 Le partenariat est inférieur à 2 ans	0	Dossier de demande et pièces formalisant le partenariat
	<b>4. Cohérence avec les stratégies régionales des pays de la zone océan Indien (COI, IORA...)</b>	<b>0 ou 1</b>	Dossier de demande, autres références
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>/ 8</b>	

	<b>Critères de sélection spécifiques</b>	<b>Notation</b>	<b>Pièces justificatives demandées</b>
	<b>5. Récurrence des demandes</b>	<b>De 0 à 2</b>	
<b>Qualité du porteur</b>	5.1 Le porteur n'a pas fait de demandes de subvention sur le programme INTERREG depuis trois ans	0 ou 1	
	5.2 Le porteur a mené de façon satisfaisante des opérations sur la programmation INTERREG (délais, livrables, respect de la publicité...)	0 ou 1	
<b>Qualité du projet</b>	<b>6. Valorisation du projet prévue (actions de communication clairement identifiées autres que le respect des obligations de publicité)</b>	<b>0 ou 1</b>	Dossier de demande
	<b>7. Articulation du financement FEDER INTERREG avec d'autres complémentarités de</b>	<b>0 ou 1</b>	Dossier de demande, autres

financements : NDICI/AFD...		références
<b>8. Respect des critères thématiques</b>	<b>De 0 à 8</b>	
8.1 Le demandeur s'engage à consacrer une partie de ses moyens aux projets	Oui : 2 Non : 0*	Contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP)
8.2 Le projet a un impact à moyen-terme sur le développement durable des territoires de la zone	Oui : 2 Non : 0	Formulaire de demande
8.3 Le projet contribue à augmenter le nombre de chercheurs	Oui : 2 Non : 0	Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus)
8.4 Le projet contribue à augmenter le nombre de publications de niveau A	Oui : 2 Non : 0	Formulaire de demande (prévisionnel)
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>/12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>/20</b>
* La note de 0 est éliminatoire.		
Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.		

## D/ Modalités techniques et financières

Les modalités techniques et financières applicables au titre du présent AMI sont décrites dans la Fiche Action 1.2 « Programmes de recherche structurant pour la zone océan Indien » (*Fiche Action en cours de modification*), étant entendu qu'une distinction doit être opérée entre les moyens propres que s'engagent à apporter les bénéficiaires pour les projets et les moyens complémentaires qu'ils sollicitent.

Les projets présentés devront couvrir la période 2023 -2026.

## E/ Procédure de sélection

### - Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point C, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection et de la grille d'analyse et de notation de la fiche-action 1.2.

Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche et Innovation (DFRI).

Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <https://regionreunion.com>, rubrique «calendrier prévisionnel des appels à manifestation d'intérêt ».

Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus. Ils seront ensuite présentés pour validation en commission permanente de la Région .

- Notification de la décision de l'autorité de gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'autorité de gestion.

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

## **PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

Outre les dépenses pour lesquels une subvention est sollicitée, il est attendu que les coûts du projet pris en charge sur les fonds propres du soumissionnaire soient intégrés par poste de dépense et en particulier les coûts de personnel.

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

Pour toute difficulté d'ordre technique, dans la saisie du dossier de demande de subvention, le porteur de projet doit se rapprocher du point de contact ci-dessous.

Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de ne pas attendre la date limite d'envoi des propositions pour débiter (ou finaliser) leur demande. L'Autorité de Gestion ne sera pas tenue responsable de toute difficulté technique sauf indisponibilité temporelle avérée.

Le porteur de projet devra s'engager à solliciter exclusivement les moyens financiers figurant dans sa demande de subvention.

Pour rappel, une « fiche procédure – création de compte », ainsi que des informations sur le programme Interreg VI 2021-2027, sont disponibles sur le site de la Région Réunion, au lien suivant : [https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/votre-projet-INTERREG\\_VI-2021-2027](https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/votre-projet-INTERREG_VI-2021-2027)

**La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 24 juin 2024 à 12h00 (heure locale).**

**Contacts :**

**Direction FEDER Recherche et Innovation (DFRI)**

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

Tél : 02.62.48.71.46